

**APOGE**

**Association des Producteurs d'Or de GUYANE**

2 rue Molé B.P. 1126  
97345 CAYENNE CEDEX

M. le doyen des juges d'instruction  
du Tribunal de Grande Instance de CAYENNE  
Avenue du Gal DE GAULLE  
97300 CAYENNE

Cayenne le 11 septembre 2009

**A.R.**

**Objet : Constitution partie civile**

Monsieur le juge

Nous apprenons ce jour par voie de presse la mise en examen pour corruption passive d'un fonctionnaire de la DRIRE GUYANE ANTILLES.

Cette administration a un rôle essentiel dans la gestion de l'activité minière notamment dans l'instruction des dossiers et la police des mines en GUYANE.

Si les faits sont confirmés par l'enquête nous sommes face à une rupture de l'équité des citoyens en général et des professionnels de l'activité minière en particulier, face à l'autorité publique.

Les faits reprochés au fonctionnaire mis en cause étant extrêmement graves, conformément aux dispositions des articles 85 et suivants du code de procédure pénale nous nous constituons partie civile au titre de l'association des producteurs d'or de Guyane, dès réception de ce courrier.

Le secteur aurifère est le premier secteur économique endogène de la Guyane, la diminution des exportations d'or ces dernières années a entraîné le doublement du déficit commercial de la Guyane selon l'INSEE.

Les agissements reprochés à ce fonctionnaire ont favorisé l'activité clandestine au détriment des opérateurs miniers légaux.

Nous demandons donc (1 000 000,00 ) un million d'euros de dommages intérêts au constat du préjudice subi pour nous permettre de contribuer à la restructuration de la profession.

Compte tenu de nos ressources relativement faibles eu égard à l'importance de l'affaire, nous vous demandons d'être dispensés de consigner une somme d'argent au greffe.

Restant à votre disposition pour toute demande ou information complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le juge en l'assurance de notre considération respectueuse.

Pour l'A.P.O.GE  
Son responsable légal  
Armand ACHILLE

**Pièces jointes :** récépissé déclaration  
PV assemblée générale mandat pour ester en justice